

[Portrait le sport & le droit]

PHÉNOMÈNE SPORTIF ET DROIT PUBLIC



L'ouvrage *Phénomène sportif et droit public* (PUN 2021), est disponible depuis avril 2021 dans de nombreuses librairies. N'hésitez pas à venir le consulter en salle de documentation IRENEE ou à le demander via le drive "documentation et impression IRENEE" en envoyant votre demande à : irenee-contact@univ-lorraine.fr

À l'occasion de la journée internationale du sport, le 6 avril, l'IRENEE a tenu à présenter le dernier ouvrage collectif, qui vient de paraître, regroupant les actes d'une journée d'études organisée par les doctorants de l'IRENEE : *Phénomène sportif et droit public*, sous la direction de Flora ATCHO, Jérémy BRZENCZEK et Yves PETIT (PUN 2021).

Le mot de l'auteur :

« Il est inhabituel que des études consacrées au droit du sport présentent un caractère strictement monodisciplinaire. Mais confronter le phénomène sportif uniquement au droit public permet d'identifier la place et le rôle de l'État dans ce phénomène. À plus forte raison en France où l'État ne se cantonne pas à ses missions régaliennes. Le droit international public n'est pas en reste dans cette analyse et concerne plusieurs contributions. Par ses dimensions théorique et technique, cet ouvrage intéressera à la fois des universitaires et des praticiens du droit ». Jérémy BRZENCZEK

Résumé de l'ouvrage :

Omniprésent dans la société contemporaine, le sport n'est plus simplement une activité de loisir. Il apparaît de nos jours comme un fait de société majeur saisi par le droit et qui concentre, entre autres, des enjeux (géo)politiques, économiques, sociaux et symboliques. On comprend dès lors que le phénomène sportif, dont l'organisation reposait exclusivement sur des institutions privées, doit aujourd'hui

composer avec l'intervention des institutions publiques, et particulièrement des États. Cette démocratisation du sport, à l'œuvre depuis le début du XX^e siècle, entraîne de ce fait un élargissement du champ de compétence du droit public et une diversification accrue des acteurs des relations sportives transnationales.

Cet ouvrage collectif propose d'analyser les interactions qui existent entre, d'une part, les acteurs sportifs et leurs actions et, d'autre part, les acteurs publics et les règles de droit public. À partir de réflexions approfondies sur la matière sportive et la façon dont le droit public s'en saisit, les auteurs de cet ouvrage,

contribuent à redéfinir la place et le rôle de l'État dans ce domaine. Indéniablement, ce dernier apparaît à la fois comme un acteur international et un régulateur national de l'activité sportive.

Juristes publicistes spécialisés en droit international, en droit de l'Union, en droit européen, en droit administratif et en droit constitutionnel, les auteurs analysent les interactions qui existent entre les acteurs sportifs, leurs actions et les règles de droit public afin de démontrer la place et le rôle de l'État dans le phénomène sportif.